RCS : BERGERAC
Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00220
Numéro SIREN : 487 752 958
Nom ou dénomination : SAS FIMMESO

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 2530

DocuSign Envelope ID: 1AB106DE-CC4D-4409-942B-6849896B050F

FIMMESO
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 115 avenue de Bordeaux
33220 PORT STE FOY ET PONCHAPT
487 752 958 RCS BERGERAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux-mille vingt,
Le vingt-trois juillet,
A dix heures trente.

Les associés de la société FIMMESO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite à chaque associé.

Les associés ont décidé, à l'unanimité, que la réunion de l'assemblée se déroulerait par vidéo conférence.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque associé participant à l'Assemblée par vidéo conférence tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane ONILLON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jacques VALLOIS et Monsieur Donato ZUDDAS, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Emmanuelle ONILLON est désignée comme secrétaire.

La société AUDITORIUS et la SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater qu'au moins la moitié des associés ayant le droit de vote, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 janvier 2020,
- les comptes consolidés au 31 janvier 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport de gestion sur les comptes consolidés,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

DocuSign Envelope ID: 1AB106DE-CC4D-4409-942B-6849896B050F

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ ***Rapport de gestion du Président,***
- ✓ ***Rapport de gestion sur les comptes consolidés,***
- ✓ ***Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés,***
- ✓ ***Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,***
- ✓ ***Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 janvier 2020 et quitus au Président,***
- ✓ ***Présentation des comptes consolidés,***
- ✓ ***Approbation des charges non déductibles fiscalement,***
- ✓ ***Affectation du résultat de l'exercice,***
- ✓ ***Expiration des mandats des Commissaires aux comptes et décisions à prendre à cet égard,***
- ✓ ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Président et le rapport de gestion du groupe, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(…)

CINQUIEME RÉSOLUTION

Après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société AUDITORIUS arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler son mandat pour une nouvelle période et de titulariser le Commissaire aux comptes suppléant, à savoir :

La société BORDAUDIT
26 rue Professeur Moreau
33200 BORDEAUX
423 476 514 RCS BORDEAUX

Et ce pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 janvier 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

DocuSign Envelope ID: 1AB106DE-CC4D-4409-942B-6849896B050F

SIXIEME RÉSOLUTION

Après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BORDAUDIT arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide, en vertu des dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 modifié du Code de Commerce, de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Certifié conforme
Le Président

M. ONILLON Stéphane

ONILLON Stéphane